

# Compte-rendu

## Séance du 13 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Taussac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Raymond CAYZAC.

Date de convocation : 05 mai 2022

**Etaient présents** : AMBLARD Jean-Pierre, AUSTRUY Serge, BERTHOU Jean-Pierre, CHAPELLE Julien, CAYZAC Jean Raymond, FONTANGE Daniel, GAILLAC Nadège, GALTIER Philippe, PLANCHARD Christine, SIOZADE Alain, TARRISSE Michel, VINCENT Pascale.

**Absents excusés** : Mme Valérie DEJOU a donné pouvoir à M. Daniel FONTANGE.  
Mme Catherine BELARD a donné pouvoir à M. Philippe GALTIER.  
M. Michel MERCADIER a donné pouvoir à Mme Nadège GAILLAC.

Monsieur TARRISSE Michel a été élu secrétaire de séance.

Approbation de la réunion du 14 avril 2022.

**OBJET** : Alimentation en électricité Bâtiment SCI BESSON Route de Lacroix-Barrez RD 904. Participation à verser au S.I.E.D.A

Monsieur le Maire indique que le projet d'aménagement du **Bâtiment pour la SCI BESSON route de Lacroix-Barrez RD 904 nécessite** une extension du réseau de distribution publique d'électricité. **La Mairie souhaite prendre à sa charge la participation due pour cette opération et incombant au préalable au demandeur, la SCI BESSON.**

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à **4 999,95 Euros H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., **la contribution restant à la charge de la Commune est de 3 000,00 Euros.**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) De demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- 2) De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de **3 000,00 Euros** correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- 3) **Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le**

**montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.**

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : Maintien du nombre de quatre adjoints au Maire**

Vote du conseil municipal :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Absent(s) lors du vote: 0

**OBJET : Election d'un adjoint au maire suite à la démission de Mme Christine PLANCHARD.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame la Préfète de Rodez a acceptée en date du 27 avril 2022, la démission de Madame Christine PLANCHARD au poste de quatrième adjointe au maire de Taussac.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de madame Christine PLANCHARD, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint

Monsieur GALTIER Philippe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint, et a été immédiatement installé.

**OBJET : Décision Modificative n° 1 Budget Principal.**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour effectuer les écritures concernant la facture du Garage MALET Jean-Michel pour l'achat du Kit fourche, facture plus importante que le devis.

Article/chapitre	Désignation	Section	S	Montant
21578-42	Mobilier « Kit Fourche»	Invest	D	253,80 €
2315-34	Installation, matériel et outillage « Puy de Julhe »	Invest	D	- 253,80 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association de l'ACCA de Taussac.**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la demande reçue par à l'association de l'ACCA de Taussac pour l'attribution d'une subvention, pour faire face à des dépenses imprévues.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 338 € (Trois cent trente-huit euros).

L'imputation de cette subvention exceptionnelle de 338 € sera effectuée à l'article 6574 sur le budget primitif de la commune.

Le conseil municipal passe au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : Décision Modificative n° 2 Budget Principal.**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour effectuer les écritures concernant des dépenses imprévues auxquelles la Société de chasse a dues faire face et avoir du crédit disponible à cet article si toutefois il y a d'autres demandes dans l'année.

Article/chapitre	Désignation	Section	S	Montant
6161-011	Multirisques	Fonct	D	- 500,00 €
6574-65	Subv. fonct. Associations	Fonct	D	- 500,00 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : Décision Modificative n° 3 Budget Principal.**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour effectuer les écritures concernant des dépenses imprévues relatives aux travaux réalisés au secrétariat de mairie.

Article/chapitre	Désignation	Section	S	Montant
21312-18	Aménagement école	Invest	D	- 2.000,00 €
21318-57	Bâtiment	Invest	D	+ 2.000,00 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**OBJET : Achat d'une partie de la parcelle n°964, section E, appartenant à Monsieur Delpuech Jean-Pierre – Projet d'une station d'épuration à Cancelade**

Monsieur le Maire indique que le projet d'une station d'épuration par lit planté de roseaux nécessite l'achat de 2000 mètres carrés maximum de la parcelle n°964, section E, appartenant à Monsieur Delpuech Jean-Pierre, située à Cancelade.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix d'achat à 7,50 euros TTC le mètre carré.  
La délimitation sera précisément établie par un géomètre ultérieurement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

1 ) Accepte d'acheter la surface nécessaire à la réalisation de la station d'épuration, de 2000 mètres carrés maximum, parcelle n°964, section E, appartenant à Monsieur Delpuech Jean-Pierre, située à Cancelade, au prix d'achat de 7,50 euros TTC le mètre carré.

2 ) Autorise Monsieur le Maire à exécuter la présente décision et à signer les documents afférents à cette même décision.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe de l'arrivée d'une nouvelle famille, Mme DAUBER Lucile et ses 3 enfants au logement de la Prade.
- Organisation de garderie du matin pour la 2<sup>ème</sup> semaine de juin « Du 07 au 10 juin 2022, 3 matins (de 7h45 à 8h45) », congés d'Emile PLASSART.  
Mardi 7 juin : Mme Christine PLANCHARD  
Jeudi 9 juin : Mme Pascale VINCENT  
Vendredi 10 juin : M. Julien CHAPELLE
- La SICA HABITAT RURAL, mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une ancienne grange en Maison d'Assistants Maternelles doit venir faire les métrés du bâtiment, mardi 31 mai 2022 à 10 heures.
- Remplacement de Mme Joëlle PERRET, en formation les 14 et 15 juin 2022 pour « L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire », par Mme Emilie PLASSART.
- M. Julien CHAPELLE, responsable des Affaires scolaires et sport, informe l'assemblée de la réunion de la commission prévue pour le mardi 17 mai 2022, concernant le projet d'achat de jeux et le plan de financement.
- Dysfonctionnement de la prise internet à l'école.
- M. Philippe GALTIER informe l'assemblée d'une enquête relative à la couverture des réseaux de téléphonie mobile sur le territoire communal.